

## ***SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022***

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, ~~DE NICOLO Sandrine~~, MURATET Nicole, PRAT Loïc, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absents excusés : DE NICOLO Sandrine (pouvoir donné à PRAT Loïc), TIERLE Jean-Paul (pouvoir donné à BOUQUIER Marie-Paule)

Secrétaire : BROUXEL Claire

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 12 septembre 2022. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal présent est invité à signer le procès-verbal.

#### **Délibération 2022-032 : Contrat de bail – location logement communal (bâtiment Ecole)**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal est vacant depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 et était occupé par Mr Alain MARIOT.

**Monsieur Andy ZORZUTTI** est intéressé par la location de cet appartement.

Madame Le Maire propose que **Monsieur Andy ZORZUTTI** occupe le logement communal à compter du **1<sup>ER</sup> octobre 2022** pour un loyer mensuel de **235.46 €**. Le montant du loyer sera révisé chaque 1<sup>er</sup> janvier (année n + 1) et fixé par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de bail en faveur de Mr Andy ZORZUTTI

### **Délibération 2022-033 : Révision des tarifs communaux pour l'année 2023.**

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les tarifs communaux suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **➤ LOGEMENTS COMMUNAUX**

<b>Libellé</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
Loyer Appartement F4-Porte gauche Bâtiment Ecole Publique	316.33 €	322.65 €	330.00 €
Loyer Appartement F3-Porte droite Bâtiment Ecole Publique	230.85 €	235.46 €	240.17 €
Loyer Appartement F3 au-dessus Bâtiment Salle des Mariages	230.85 €	235.46 €	240.17 €

#### **➤ EAU**

<b>Libellé</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
Abonnement	48.00 €	48.00 €	48.00 €
Consommation de 1 m <sup>3</sup> à 150 m <sup>3</sup>	0.80 €	0.82 €	0.84 €
Consommation au-delà de 150 m <sup>3</sup>	0.76 €	0.78 €	0.80 €
Vente eau à la Commune de BOISSET (le m <sup>3</sup> )	1.32 €	1.32 €	1.34 €

#### **➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG**

<b>Libellé</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
Abonnement	65.00 €	65.00 €	67.00 €
Consommation / redevance assainissement par m <sup>3</sup>	0.74 €	0.76 €	0.78 €

## SALLE POLYVALENTE

### Pour 2023

<b>TARIFS AUX PARTICULIERS</b>	<i>FORFAIT</i>	<i>JOURNEE*</i>	<i>Chauffage</i>
	<i>3 JOURS</i>	24 heures	<b>Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>
SALLE SEULE	300,00 €	120,00 €	80,00 € par jour
CUISINE	60,00 €	60,00 €	/
CAUTION	<b>400 €</b>		
Caution MENAGE	<b>200 €</b>		

\*Récupération des clés 1/2 journée avant et retour des clés le lendemain avant 12 h.

### Organismes externes à la Commune (Assemblée générale) et associations hors Commune :

120 € avec mise à disposition de la cuisine

### ➤ Concession cimetière (cimetière communal, concession perpétuelle)

Libellé	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Tarif concession au mètre carré /m <sup>2</sup>	45 €	50€	50 €

### Pour information

Libellé concession	Dimensions
Petite concession – 1 à 2 places	1,20 m x 2,50 m = 3 m <sup>2</sup>
Moyenne concession – 2 à 4 places	2,20 m x 2,50 m = 5 m <sup>2</sup>
Grande concession – 6 places	2,40 m x 2,50 m = 6 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer au **1<sup>er</sup> janvier 2023** les tarifs communaux énumérés ci-dessus.

## **Délibération 2022-034 : Vente de 50 moellons à un particulier, achetés à la Société Gedimat par la Collectivité pour la réalisation de travaux à ce jour annulés**

Madame Le Maire propose que l'on puisse vendre les moellons destinés aux travaux des sanitaires à l'école, à ce jour annulés.

Il s'agit de 50 moellons achetés en novembre 2021.

Le prix de vente est celui du prix d'achat à la Société Gedimat (voir facture jointe), soit 37.50 Euros, prix HT.

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- Décide de vendre les 50 moellons au prix de 37.50 Euros (conformément au prix d'achat de la facture 1563 du 30/11/2021),
- Autorise Madame Le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cette vente.

## **Compte-rendu de la commission travaux relative à la construction de la halle couverte et la rénovation énergétique de la salle polyvalente :**

Une réunion s'est tenue le 15 septembre dernier avec Cantal Habitat, Mr TECK architecte, BET structure et SOCOTEC bureau de contrôle

### **Redéfinition du programme**

Extension halle couverte de 120 m2

Aménagement extérieur au droit de l'extension

Amélioration thermique et sécurité de la salle existante

L'issue de secours donnant dans la halle couverte sera élargie à 2UP, le seuil sera modifié pour être conforme aux normes PMR.

Estimation du projet 544.002.47€ : Extension 420.488.18€HT

Salle polyvalente : 125.514.29€ HT

Suite à échange téléphonique avec la préfecture, Mme le Maire propose que l'on refasse une demande de subventions DETR et REGION pour l'année 2023 pour actualiser les tarifs et le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Le FEADER a fait savoir que nous n'aurions pas de subventions pour notre projet

Nous demanderons donc 30% de DETR, 30% à la Région, sachant que nous avons 10% du conseil départemental du Cantal

A la séance du conseil municipal de novembre vous seront proposées les 2 délibérations demandant ces subventions

## **Débat sur l'étude d'économie d'énergie sur l'Eclairage Public (rapport de la commission des travaux du 3 octobre) :**

Le 20 septembre 2022, Monsieur FILAIRE, du Syndicat d'Energies du Cantal est venu en Mairie avec tous les plans répertoriant les réverbères de la Commune

Nous avons acté l'arrêt de l'usage de l'éclairage public de la fontaine St Martial qui ne fonctionne plus depuis longtemps et qui n'est pas pertinent en tant que lieu d'éclairage

Monsieur Pierre LACOSTE 1<sup>er</sup> Adjoint proposera l'extinction de certains points lumineux sur des lieux désormais inhabités ou placés dans des zones arborées

Le conseil évoque la faisabilité d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5 heures.

On ne maîtrise pas le coût de l'énergie qui ne cesse d'augmenter. Dans un souci et une démarche éco responsable, la collectivité recherche les solutions adaptées pour faire des économies d'énergie.

80 % des collectivités font la coupure des éclairages entre minuit et 5h00.

Après réflexion, la proposition d'adopter, lors du prochain conseil, par délibération pour la mise en place de la coupure sur toute la commune à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### **Discussion sur la mise en place de la tarification sociale à 1 Euro pour la cantine scolaire :**

Madame Le Maire a présenté le dispositif, avec ses avantages, ses inconvénients (valeur des repas complets proposés) et ses risques (Mise en place pour 3 ans).

Elle a également détaillé la mise en place. La majorité des membres présents considère que la commune se doit de faire bénéficier les parents d'élèves aux faibles revenus de cette aide gouvernementale

Une réflexion aura lieu avec la Commune de Marcolès afin de définir les tranches des bénéficiaires.

### **Questions diverses**

\*Elagage : Madame Le Maire informe les membres du conseil qu'un devis de 1 344 Euros pour l'élagage de la Route de Patacou jusqu'à la montée du « Pas de Péage » est présenté. Il conviendra de prévoir la présence d'un tracteur pour enlever les branches au fur et à mesure. Un arrêté municipal sera à prévoir interdisant la circulation sur ce secteur avec la mise en place d'une déviation

Après discussion, le devis est accepté.

\*Colonnes de tri et des déchets ménagers : La visite des emplacements sur la commune a été faite avec les personnes référentes de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne ». A ce jour, aucun lieu n'est défini, ni jugé adéquate pour l'installation des colonnes.

\*Cadenas des Salettes : Il a été changé, la clé est disponible à la mairie. L'agent communal a enlevé des déchets non conformes. Les abus sont toujours constatés, seuls les végétaux peuvent être déposés

\*Boues de la station d'épuration : Un courrier émanant de la MAGE nous demande de prévoir dans le futur l'évacuation des boues de la station.

\*Règlement de l'eau sur la commune : Les adjoints et Madame Le Maire se réunissent le 24 octobre prochain pour la rédaction de ce règlement.

\*PLUi : Les modifications et la mise à jour des parcelles sont à inscrire au PLUi pour définir les zones constructibles. Une réunion sera programmée

\*Achat de tables et chaises : Des tables et des chaises seront à racheter pour la salle polyvalente ; la dépense sera prévue au budget primitif 2023. Un devis a été reçu de la société LAFA, d'autres devis seront demandés.

\* Compte rendu de l'AG de L'APE / Mme Claire BROUXEL était présente, un nouveau bureau a été constitué, toutefois il est constaté une faible assistance

\*Logement CCAS : Le poêle à granulés a été installé le 5 octobre dernier et il est en fonctionnement.

\*Commission travaux : Une date sera à prévoir afin d'obtenir les devis supplémentaires pour les travaux de la fermeture du préau de l'école, ainsi que le changement des portes des appartements communaux.

\*Site Web de la commune : 480 visites ont eu lieu en août 2022

\*Arrêt de bus : Un particulier a fait une demande pour l'installation d'un arrêt de bus à la croix de « Patacou ».

#### Prochaines réunions :

- 13 octobre 2022 : entretien avec Samuel pour lister les travaux divers à réaliser
- 20 octobre 2022 : conseil d'école à 17h30 à Marcolès
- 20 octobre 2022 : Réunion avec les Présidents d'associations pour établir le planning de la salle polyvalente
- 4 novembre 2022 : AG des donneurs de sang à la salle des mariages. Une petite collation sera à prévoir pour la fin de réunion
- 11 novembre 2022 : Commémoration au monument aux morts, un vin d'honneur sera également à prévoir
  
- Conseil Municipal : Lundi 14 novembre à 20h30

Fin de séance. : 23h00

#### - **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	

DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	pouvoir à PRAT Loïc
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	Pouvoir à BOUQUIER Marie-Paule